

# QUOI DE NOUVEAU ?

N° 19 - mai 2024



## Bulletin d'informations variées...

UNION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE LOT-ET-GARONNE

Notre site :

<http://47.dden-fed.org/>

### LA QUESTION DU MOIS

« *Pourquoi le maire d'une municipalité, petite ou grande, aurait-il besoin de DDEN ?* »

**La commune a la charge des écoles publiques** établies sur son territoire. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations. Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles.

Les compétences des communes : articles L. 212-1 à L. 212-15 du [code de l'éducation](#). Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Lot-et-Garonne compte 319 communes. Une dizaine de communes a plus de deux écoles. Et 335 écoles (*maternelles et/ou élémentaires*) sont réparties sur 210 communes.

*Avec cette configuration et en tant que DDEN, nous sommes le plus souvent présents (quand notre nombre le permet...) dans des communes devant gérer une ou deux écoles.*

**Le maire de la commune est informé de la nomination d'un DDEN** par un courrier particulier qui rappelle la fonction d'un délégué dans ses aspects essentiels :

- \* la visite des bâtiments scolaires (équipement, entretien, sécurité, hygiène)
- \* la liaison et la coordination entre écoles et municipalités, usagers et administration
- \* l'incitation et l'animation, particulièrement dans le domaine des équipements complémentaires à l'école (centre de loisirs, transports, restaurant scolaire, bibliothèque, etc.)
- \* la réflexion et l'information sur l'école et l'éducation.

*Le délégué peut donc être consulté sur la convenance des projets de construction, d'aménagement et d'équipement des locaux et sur toutes les questions relatives à l'environnement scolaire.*

*En retour le DDEN communique à la municipalité tous les renseignements utiles qu'il a pu obtenir lors de ses visites dans les écoles.*

**Les communes n'ont pas toutes la même approche** lors de cette gestion d'école. Leurs différences de réactions alimentent souvent nos réunions de délégations, deux fois par an.

*Certaines se plaignent du montant de la dépense scolaire dans le budget municipal, et reprochent des demandes excessives de la part de l'équipe éducative. Elles se passeraient presque d'avoir une école dans leur commune... Elles sont, fort heureusement, très minoritaires.*

*D'autres sont prêtes à écouter les demandes des uns et des autres (DDEN compris), à condition d'avoir le temps de programmer les travaux un peu coûteux, sur un budget ou deux. Elles ont tout à fait conscience de la chance d'avoir une école pour la vie de leur commune. Ce sont vraiment les plus nombreuses !*

*Et enfin, une troisième catégorie, celle qui va jusqu'à « devancer » les demandes des équipes éducatives. Leur commune n'est ni grande, ni riche mais elle place l'école au centre du village ! Et là, nous aimerions tellement qu'elles soient plus nombreuses....*

***Messieurs et Mesdames les Maires, les DDEN n'ont qu'une ambition : être vos partenaires, facilitateurs, efficaces et constructifs.***

Attention : changement de date !

**François DUBET**

sera en Lot-et-Garonne

à notre invitation

pour parler « **École et Familles** » le

**mardi 1<sup>er</sup> octobre**

(plus d'informations le mois prochain)



**Professeur émérite de sociologie à l'université de Bordeaux.**

« **école, familles, le malentendu** »  
(Textuel – 1997).

Pour François Dubet, l'école républicaine est largement devenue un mythe. Il montre comment la massification scolaire a changé les règles du jeu qui demeurent perverties par la discrimination sociale.

*« Si la guerre n'est pas ouverte entre l'école et les parents, règne parfois la paix armée à la frontière des compétences attendues des uns et des autres. Au fond, la ligne de démarcation entre l'instruction et l'éducation reste incertaine, quand on attend de l'école qu'elle n'instruise pas seulement les enfants, mais qu'elle les éduque, et que les parents doivent, de leur côté, mobiliser des compétences favorisant l'apprentissage de leurs enfants. Les escarmouches sont nombreuses et les procès d'intention plus encore. »*

Dans cette rubrique il s'agit de donner ou de rappeler la position prise par notre Fédération nationale sur des sujets relatifs à l'École qui, d'une façon ou d'une autre, vont concerner les enfants. C'est toujours en considérant l'enfant, son bien être et le respect de sa conscience, que nous intervenons en conseil d'école et auprès de partenaires partageant nos valeurs.

\* **L'expérimentation du port de l'uniforme** : en janvier, une enquête rapide auprès des conseils d'administration des unions départementales (64 % ont répondu dont le 47) a confirmé la position du conseil national à 90 % de voix contre cette idée : « L'uniforme n'a jamais réglé aucun problème. » - « En quoi des bouts de tissu faciliteront les apprentissages ? » - « Il ne supprimera en rien les inégalités. » - « C'est une idée qui va s'avérer très coûteuse, genre usine à gaz.. » - « Sa mise en place relève du bricolage. » etc.

A-t-on vraiment tout essayé en pédagogie pour en arriver à baisser les bras et se réfugier dans cette envie « d'uniformité » ? Dommage qu'il n'y ait pas d'agences de notation pour évaluer les politiques en matière d'éducation et pas seulement la finance à la demande des investisseurs.

\* « **Le choc de savoirs** » en collège et dès la 6<sup>e</sup> : une « mobilisation générale pour élever le niveau de notre école » ! Quelques questions...

1 – Pourquoi un « choc » ? Toutes les définitions de ce mot convergent vers de la violence : *combat, conflit, opposition, collision, crise brutale, commando...* On parle bien d'enfants ?

En tant que DDEN, nous sommes choqués de voir imaginés de tels dispositifs. Pourquoi ne pas parler de coopération, d'entraide entre pairs, de projets ayant du sens. Tant qu'à vouloir revenir en arrière, autant retrouver les idées de Célestin Freinet et de combien d'autres pédagogues. Ce serait plus constructif, non ?

2 – Pourquoi au niveau du collège et pas dès le début de la scolarité ? Les inégalités sont déjà bien présentes, et avant d'être scolaires, elles sont sociales.

Alors pourquoi attendre que la perte de confiance soit bien installée dans les têtes des enfants, que les manques soient bien marqués, que l'envie d'apprendre soit totalement éteinte ? Pourquoi ne pas mettre « le paquet » quand tout est possible et pour tous ?

3 – Comment ces groupes seront-ils faits ? Sur quels critères et par qui ? Qu'ils soient de besoin ou de niveau change-t-il quelque chose à ce tri ? Il sera obligatoirement fait dès l'école primaire...

Tous les enfants sont sensibles aux « étiquettes » qu'on leur donne ; mais quand ce jugement est fait par des adultes, les dégâts sont énormes. Une drôle de façon de combattre le « harcèlement à l'école » !

**L'ADN des DDEN : que tous les enfants aient les mêmes chances d'être bien dans leur corps et leur esprit, au sein de leur école, pour grandir !**

Le 15 février, Philippe MEIRIEU nous a donné un bel aperçu d'actions constructives, quelle que soit l'origine sociale de l'enfant. Vous pouvez retrouver la totalité du texte de sa conférence

sur : <http://47.dden-fed.org/>



**Pour nous contacter :**  
**uniondden47@gmail.com**

06 45 64 25 03

Christiane Lafaye présidente départementale  
3, rue des Fossés Bouhaut - 47170 MEZIN

### FAIRE CONNAÎTRE LA LAÏCITÉ AU NIVEAU D'UN DÉPARTEMENT...

Le Comité National d'Action Laïque (CNAL) existe depuis 1953 avec ses cinq partenaires en lien avec l'École bien sûr. Ils en prennent la direction pour une année, à tour de rôle :

- \* les DDEN – délégués départementaux de l'éducation nationale
- \* la FCPE – fédération des conseils de parents d'élèves
- \* la Ligue de l'Enseignement – FOL 47
- \* le S.E. UNSA - syndicat des Enseignants
- \* l'UNSA-Éducation – union nationale des syndicats autonomes.

Au fur et à mesure, chaque département a ensuite créé « son CDAL » sur le modèle national.

Celui du Lot et Garonne n'est pas très actif... Mais peut-être que le département n'a à supporter aucune atteinte particulière à la laïcité dans l'École ?

Ou peut-être que chaque partenaire manque de temps à consacrer collectivement à la recherche d'actions pouvant donner de la visibilité à une idée qui semblait bien installée en France ?

À l'approche du 9 décembre... quelques frémissements se font sentir... sur trois ou quatre points du département.... Ne sont-ils pas trop disparates et dispersés pour faire vivre cette si belle idée ?

Ne pourrions-nous pas imaginer un lundi 9 décembre 2024 à l'image de la laïcité : ouvert, imaginatif, joyeux, collectif ?

**Et sur la lancée, une semaine de la laïcité entraînée par le CDAL 47 !**

Les DDEN sont prêts à s'y investir.

\* **Nos expositions** « Charte de la laïcité » et « Qu'est-ce que la laïcité ? » sont à la disposition des communes et des établissements scolaires.

Un très bon outil pour aborder cette idée de laïcité toujours un peu complexe à manier avec des élèves et des adultes.

**Au plaisir de vous les prêter !**